

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Fessy -

Réseaux :
Réseau d'eaux pluviales
Fossé (aput Nicot IC)

Divers :
Contour de la commune
Contour PLU
Zone humide
Nouveaux bâtiments (aput Nicot IC)
Sondage BRGM
Bâtiments inexistants
Cimetière
Réseau hydrographique
Périmètre de protection de captages :
Immédiat
Approché
Éloigné

Date : Novembre 2024
Echelle : 1 / 5 000
Fichier : Ex_CCB_C_CASIEP_3.28
Dessin : M.ROSSAT

NICOT INGENIEURS CONSEILS
74600 ANNOUY - CHAMNOS
Tél : 04 78 42 42 42
E-mail : conseil@nicot-ic.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Vue d'ensemble :

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.